

**AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 431- 54**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 431-54, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 431-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrants le stationnement.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le premier projet de Règlement numéro 431-54, le lundi 18 août 2025 à 19h, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, située au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le premier projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit premier projet de Règlement numéro 431-54 est d'amender le Règlement de zonage afin de :
 - Ajouter des définitions à l'article terminologie;
 - Modifier les normes de stationnement du chapitre 10 et 11;
 - Permettre les rampes d'accès pour personne à mobilité réduite en cour avant;
 - Retirer les aires de chargement/déchargement pour les habitations multifamiliales de plus de 12 logements et pour les habitations communautaires de plus de 12 chambres.
- 4) Le premier projet de Règlement de zonage numéro 431-54 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Le premier projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ A OTTERBURN PARK, LE 7 AOÛT 2025
Me Alexandra Quenneville, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 7 août 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville
Greffière